



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Etienne PERIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT.

Absent(s) : Mme Maryse DELASSUS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2025-342)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités

humaines » ;

Vu la délibération n°2025-62 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique enfance famille » ;

Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 02/09/2025 ;

Messieurs Jean-Claude DISSAUX, Bruno COUSEIN et Claude BACHELET ainsi que mesdames Florence WOZNY, Caroline MATRAT et Mireille HINGREZ-CEREDA, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à l'espace socioculturel de la Lys d'Aire-sur-La-Lys, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Soutien à la parentalité », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, à la mairie de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Sorties familles 2025 », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, à l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne, une participation financière d'un montant de 6 000 €, soit 2 000 € pour la réalisation du projet « Parentalité à Ostrohove », 2 000 € pour la réalisation du projet « Familles Marlborough » et 2 000 € pour la réalisation du projet « Animations collectives familles à la maison de quartier centre », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 5 000 € pour la réalisation du projet « Action parentalité CIAS », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer, à l'association Matisse de Calais, une participation financière d'un montant de 5 000 €, soit 2 500 € pour la réalisation du projet « Plaisir de bien manger et bouger » et 2 500 € pour la réalisation du projet « Petits gardiens de la terre », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer, à l'association Point d'Union Familiale (PUF) de Calais, une participation financière d'un montant de 2 154 € pour la réalisation du projet « Sorties familiales du PUF », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer, à la mairie de Berck-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 600 € pour la réalisation du projet « Avec la Pêche s'il vous plait ! », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 8 :

D'attribuer, à la Communauté de communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 5 000 € pour la réalisation du projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras », au titre de l'année 2025, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 9 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires mentionnés aux articles 1 à 8, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Article 10 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 8 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	240 000,00	33 754,00 €

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 37 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 6 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 15 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du lundi 2 septembre 2025

11 projets sont proposés :

Territoire de l'Audomarois

Projet « Soutien à la parentalité » porté par l'espace socioculturel de la Lys d'Aire-sur-la-Lys

Territoire du Boulonnais

Projet « Sorties familles 2025 » porté par la mairie de Boulogne-sur-Mer

Projets portés par l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne

- Projet « Parentalité à Ostrohove »
- Projet « Familles Marlborough »
- Projet « Animations collectives familles à la maison de quartier centre »

Territoire du Calaisis

Projet « Action parentalité CIAS » porté par le centre intercommunal d'action sociale de la Région d'Audruicq

Projets portés par l'association Matisse de Calais

- Plaisir de bien manger et bouger
- Petits gardiens de la terre

Projet « Sorties familiales du PUF » porté par le Point d'Union Familiale de Calais

Territoire du Montreuillois-Ternois

Projet « Avec la Pêche s'il vous plaît ! » porté par la mairie de Berck-sur-Mer

Projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras » porté par la communauté de communes du Ternois

1. Projet « Soutien à la parentalité » porté par l'Espace Socioculturel de la Lys (ESL) d'Aire-sur-la-Lys

Bilan de l'action 2024 « Aire aux enfants »

Le Département en 2024 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

L'action visait à organiser une chasse au trésor géante dans la ville d'Aire-sur-la-Lys, invitant les familles à découvrir le patrimoine sportif et ludique tout en favorisant la mobilité entre les quartiers.

Ce temps fort s'est déroulé le 7 septembre 2024 et a été une véritable réussite. Les habitants de la ville et de ses hameaux se sont déplacés en nombre : 1 567 participants dont 700 parents et 867 enfants. Les activités ont remporté un vif succès. L'aspect intergénérationnel a également marqué les esprits car les défis sportifs et culturels se côtoyaient et chacun y a trouvé sa place. Cet évènement a également permis de sensibiliser les familles à la mobilité douce.

Pour 2025, l'ESL reconduira cette action et en proposera 5 autres.

Présentation de l'action 2025

Le projet est travaillé en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le service enfance famille, la Maison des familles, la Maison du Département Solidarité (MDS) du site de Arques.

Les objectifs sont :

- renforcer les liens parents-enfants ;
- replacer la famille et les parents au cœur de l'action éducative ;
- rompre l'isolement de certaines familles ;
- valoriser les compétences parentales.

Cette action concernera les parents, les grands-parents, les jeunes enfants, les adolescents. 3 000 personnes sont attendues.

Ce projet se composera de 6 actions :

- Semaine de la famille : mise en place et organisation d'un programme d'animations culturelles, de loisirs, de rencontres inter familiales, d'ateliers en lien avec les familles, pendant les semaines de vacances scolaires
- Sortie et soirée familiales : mise en place une fois par mois de sorties culturelles, intergénérationnelles, artistiques et de loisirs et une fois par trimestre de soirées familiales à thème (écrans, risques domestiques...)
- Eveil des petits bouts : activités manuelles, créatives, artistiques et culturelles, une fois par semaine
- Séjour famille : des accompagnements individuels et collectifs seront programmés afin de suivre les familles sur le lieu, les préparatifs, la réalisation d'autofinancements... Durant cette préparation, l'ESL implique activement les familles afin qu'elles puissent devenir autonomes et envisager un départ en autonomie les années suivantes.
- Atelier périnatalité : accompagnement des futurs parents à leur nouveau rôle avec des conseils destinés aux femmes enceintes et aux futurs parents
- Aire aux enfants : élaboration d'une chasse au trésor géante dans toute la ville d'Aire-sur-la-Lys incluant le choix du lieu, la création de règlement, la conception de plan.... Les enfants et les familles auront accès gratuitement à de nombreux jeux et animations dans la commune. En fin de journée, les enfants seront invités à déguster un gâteau géant confectionné par les parents et grands-parents volontaires.

Les actions se dérouleront sur toute l'année 2025, principalement au Pôle social d'Aire-sur-la-Lys.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 64 816,25 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (20 000 euros), les usagers (17 690 euros), la commune d'Aire-sur-la-Lys (14 126,25 euros), l'État (5 000 euros) et l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) (3 000 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

2. Projet « Sorties familles 2025 » porté par la mairie de Boulogne-sur-Mer et piloté par le centre socio culturel Le Nautilus

Bilan de l'action 2024

Le Département en 2024 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

30 sorties culturelles et sportives ont été proposées (château d'Hardelot, Trampol'in Park, musée du Mur de l'Atlantique...).

110 parents et 295 enfants différents y ont participé.

La diversité des sorties a permis de toucher des familles avec des enfants de différentes tranches d'âge. Ces moments ont favorisé des expériences nouvelles dans un cadre détendu, propice à la découverte et ont renforcé les liens familiaux tout en offrant aux participants l'occasion de prendre du recul par rapport aux préoccupations quotidiennes.

Dans une dynamique de continuité, les familles seront, en 2025, pleinement associées au développement de la structure ainsi qu'à la définition des activités à proposer.

Le centre socio culturel prévoit de reconduire cette action pour l'année 2025.

Présentation de l'action 2025

Le projet s'appuie notamment sur une collaboration avec plusieurs partenaires : le programme de réussite éducative (PRE), l'Éducation nationale, le Développement Social Urbain (DSU), l'association Éducation Liens Prévention, les centres sociaux et le Département.

Les attentes sont :

- favoriser les temps d'échanges intra et interfamiliaux ;
- renforcer les liens parents-enfants ;
- promouvoir l'accès aux loisirs et aux sorties.

L'action concernera 70 familles habitant principalement les quartiers prioritaires politique de la ville à Boulogne-sur-Mer.

Les sorties seront co-construites avec les familles lors de réunions participatives.

Une sortie culturelle, de loisirs ou sportive sera programmée chaque semaine pendant les vacances scolaires, ainsi que des temps forts. En complément, une sortie sera également proposée hors vacances. Divers modes de transport seront mobilisés afin de développer les compétences en mobilité des familles.

L'action se déroulera tout au long de l'année 2025, principalement sur le territoire du Boulonnais et dans le Département du Pas-de-Calais.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 17 300 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Boulogne-sur-Mer (5 600 euros), la CAF (5 000 euros), l'État (1 000 euros) et les usagers (700 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

Projets portés par l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne

L'association Bellidée propose un projet dans chacune des maisons de quartier qu'elle gère : Ostrohove, Marlborough et Centre.

3. Projet « Parentalité à Ostrohove »

Bilan de l'action 2024

Le projet 2024 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

Au total, 127 séances ont été réalisées avec la participation de 430 participants soit 226 enfants et 204 parents.

Le projet répond aux besoins exprimés par les habitants. La fréquentation est en hausse dans les différents ateliers proposés.

L'association propose sa reconduction pour 2025.

Présentation de l'action 2025

La maison de quartier Ostrohove mènera ce projet en collaboration avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, la CAF, les écoles et le Département.

Les objectifs sont :

- consolider les liens intrafamiliaux ;
- renforcer la solidarité entre parents ;
- prendre connaissance des problématiques ponctuelles ;
- développer le lien habitant/professionnel.

Ce projet concernera les familles du quartier Ostrohove de Saint-Martin-Boulogne soit environ 100 familles.

Les animations seront variées :

- Action 1 : « Parent 'inov » (30 séances) se déclinera en 2 types d'ateliers : d'une part les ateliers de préparation et d'accompagnement aux projets vacances familles, d'autre part, des ateliers destinés aux parents (groupe d'échanges de pratiques, implication de parents dans la création de projets à destination d'autres parents).
- Action 2 : « Vie territoriale » (30 séances) est un projet développé avec l'inspection de l'Éducation nationale à destination des enfants scolarisés et leurs parents. Des parents repérés par l'école seront invités à co-construire avec l'équipe éducative et la maison de quartier des projets collectifs à vocation scolaire ou à vocation parentale.
- Action 3 : ateliers « complicité » (100 séances)
- ateliers « Eco gourmand » : ateliers parents-enfants autour de l'équilibre alimentaire avec intervention d'une diététicienne
- passerelles théâtrales : ateliers théâtre parents-enfants avec un intervenant spécialisé
- gigothèque : atelier de motricité ouvert aux enfants de 3 mois à 2 ans, accompagnés de leurs parents, grands-parents, et assistantes maternelles
- loisirs en famille : ateliers créatifs, sorties ludiques et culturelles en famille

- ateliers sur les troubles du langage axés sur la lecture, le développement du vocabulaire et le jeu
- massage bébé
- graines d'éveil : ateliers d'éveil autour de la peinture et de l'éveil musical

Les ateliers se dérouleront sur toute l'année 2025 à la maison de quartier Ostrohove et en pied d'immeubles.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 18 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (10 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (6 000 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 000 euros.

4. Projet « Familles Marlborough »

Bilan de l'action 2024

Le projet 2024 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

184 séances ont été réalisées, 150 enfants et 141 parents ont été concernés.

Les ateliers ont servi de support pour privilégier les relations familiales et soutenir la fonction parentale. Ils ont permis aux familles de passer des moments conviviaux avec d'autres familles, de favoriser l'entraide entre les familles. Certains parents sont aujourd'hui devenus bénévoles et participent aux instances de la maison de quartier.

L'association envisage la poursuite de cette action.

Présentation de l'action 2025

Le projet est travaillé en collaboration avec la commune de Saint-Martin-Boulogne, la CAF, l'école Anne Frank et le Département.

Les objectifs sont :

- maintenir une dynamique collective « parents » au cœur du quartier ;
- prendre du plaisir à faire des choses avec son enfant ;
- valoriser les compétences de l'enfant aux yeux des parents ;
- créer du lien entre les familles et les enfants.

Le projet s'adressera aux familles du quartier Marlborough soit 200 familles ciblées.

Le centre social proposera 2 types d'actions :

1) Les temps « Parents engagés et informés » (24 séances) : moments conviviaux d'échange entre parents. Certaines de ces rencontres auront pour objectif de les informer sur l'existence de dispositifs tels que les aides aux vacances familiales, la Bourse d'Initiatives familles) afin de susciter des projets familles collectifs, d'autres permettront de mettre en place des actions de prévention ou encore de préparer des soirées et sorties familiales.

2) L'action « Les petits moments privilégiés » (60 séances) se déclinera en plusieurs ateliers différenciés selon les tranches d'âge des enfants.

Pour les 0- 4 ans : massage bébé, ateliers d'éveil musical, ateliers de motricité ;

Pour les 3-12 ans : les mercredis en famille, soirées et sorties, ateliers autour de la prévention de la santé, de la culture et du langage, ateliers musique en familles, atelier autour de la lecture.

Ces animations se tiendront sur l'ensemble de l'année 2025, à la maison de quartier Marlborough.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 17 500 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (10 000 euros), la commune de Saint-Martin-Boulogne (5 000 euros) et les usagers (500 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 000 euros.

5. Projet « Animations collectives familles à la maison de quartier centre »

Bilan de l'action 2024

Le projet 2024 a reçu une participation départementale d'un montant de 2 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

191 séances ont été menées touchant 512 enfants et 451 parents.

Les familles ont apprécié de passer un moment privilégié avec leurs enfants, se sentent davantage en confiance pour échanger et partager des savoir-faire, parlent plus facilement de leurs préoccupations familiales.

La participation aux ateliers a permis aux enfants de gagner en confiance, de se sentir écoutés tant par leurs parents que par la référente familles.

Pour 2025, le porteur propose la poursuite de cette action.

Présentation de l'action 2025

La maison de quartier centre mènera ce projet en partenariat avec la ville de Saint-Martin-Boulogne, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la CAF, les écoles situées en centre-ville et le Département.

Les objectifs sont :

- renforcer l'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales ;
- favoriser le lien parent et enfants ;
- promouvoir un environnement bienveillant qui favorise l'amélioration du bien-être des familles ;
- contribuer à l'acquisition de compétences parentales ;
- impulser des rencontres régulières entre les parents ;
- favoriser l'engagement des familles et l'entraide entre les parents.

L'action s'adressera aux familles avec enfants soit environ 100 familles.

3 actions seront proposées :

- Les actions parents-enfants (90 séances) se déclineront sous la forme d'animations familiales, structurées en ateliers différenciés selon les tranches d'âge :
 - ✓ pour les 0 à 9 mois : massage bébé ;
 - ✓ pour les 9 mois à 3 ans : baby gym, éveil sensoriel, activités créatives et de transvasements ;
 - ✓ à partir de 3 ans : atelier cuisine, activités créatives, activités physiques, sorties en famille ;
 - ✓ pour les 2 ½ à 7 ans : atelier de langage (lecture et activité liée à la lecture).
- Les ateliers parents (35 séances) : cette action sera animée par la référente familles, qui, à partir des demandes des parents, élaborera un programme d'animations comprenant des activités créatives, des sorties ou des ateliers de cuisine.
- L'action « Parents engagés » (35 séances) visera à offrir aux parents l'opportunité de construire des projets en s'appuyant notamment sur les dispositifs tels que la Bourse d'Initiatives Familiales ou Vacances en familles. La référente familles accompagnera les familles dans l'aboutissement de leurs projets qu'il s'agisse de projets de séjours ou de projets collectifs.

Le projet se déroulera sur l'année 2025 principalement à la maison de quartier centre.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 17 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (10 000 euros) et la commune de Saint-Martin-Boulogne (5 000 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 2 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 000 euros.

6. Projet « Action parentalité CIAS » porté par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Région d'Audruicq

Bilan de l'action 2024 « Grandir et vivre avec les écrans »

Le Département en 2024 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 2 000 euros.

Ce temps fort autour des écrans s'est déroulé le mercredi 16 octobre 2024 à la salle des sports du collège du Brédenarde d'Audruicq et a rassemblé 300 collégiens et 500 personnes.

Le projet s'élargit chaque année et le travail partenarial s'enrichit. La collaboration renouvelée avec l'Inspection de l'Éducation nationale de la circonscription d'Audruicq permet de mettre en place de nouvelles opérations auprès des familles en croisant usage des écrans, parentalité, éducation aux médias ou encore numérique sans écran. Les professionnels ont eu l'occasion de travailler sur la relation au numérique et de démontrer aux familles qu'il est possible d'utiliser des supports numériques pour développer les compétences langagières et psychosociales.

Pour 2025, le CIAS souhaite reconduire cette action tout en renforçant l'axe artistique.

Présentation de l'action 2025

L'action est basée sur une démarche collective associant les familles et les acteurs du territoire de la Région d'Audruicq (Point Information Jeunesse (PIJ), collèges, médiathèques, espace de vie sociale (EVS) la note bleue, la CAF, le réseau parentalité, la MDS.

Cette action sera ouverte à tous : parents, enfants, adolescents, seniors, personnes en situation de handicap, professionnels.

Les objectifs sont :

- renforcer les liens sociaux, familiaux, intergénérationnels, parentaux ;
- rendre acteur la population dans des actions collectives pour renforcer les solidarités et les initiatives locales ;
- travailler sur la confiance en soi, l'image de soi, la relation à l'autre, l'expression et la communication ;
- développer les qualités personnelles des enfants et des jeunes en utilisant le support de pratiques artistiques.

L'action a commencé par des ateliers répartis sur 3 jours organisés pendant les vacances d'avril 2025 à l'Ecôpole de Vieille Église. Proposés à une trentaine de participants, parents et enfants dès 6 ans, ces ateliers ont exploré différentes approches artistiques : la danse, le théâtre, le numérique et l'expression orale. A l'issue de ces différents ateliers, un clip vidéo sera réalisé et diffusé le mercredi 1^{er} octobre 2025, lors du temps fort « Grandir et vivre avec les écrans » à Oye Plage.

Durant cet événement, la matinée sera dédiée aux élèves de 5^{ème} du collège de Brédenarde et des Argousiers accompagnés de leurs enseignants, soit environ 300 participants. L'après-midi sera quant à elle ouverte à tous les publics, avec près de 400 personnes attendues.

L'objectif de cet événement sera de permettre aux familles de passer un agréable moment autour des écrans tout en leur faisant découvrir des alternatives. Elle visera également à leur apporter des ressources et outils nécessaires pour une utilisation raisonnée des écrans et à les sensibiliser aux effets potentiellement néfastes sur la santé.

De nombreux partenaires seront présents à l'occasion de cette journée et proposeront diverses animations :

- ateliers connectés avec ou sans écran (robots programmables, casques virtuels, jeux sur switch...) ;
- compétitions de jeux vidéo pour promouvoir le e-sport ;
- des alternatives aux écrans (activités physiques avec l'UFOLEP, jeux de société, bricolage, ...) ;
- espace petite enfance ;
- espace de sensibilisation, de prévention et de législation ;
- espace d'échanges, de discussions, avec l'intervention de professionnels spécialisés dans les pratiques numériques ainsi que des stands d'informations et de communication des différents partenaires.

Au terme de cette journée, la compagnie Racines Carrées emmènera les familles dans un voyage poétique et burlesque dans une création atypique et engagée de danse urbaine.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 15 648 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'intercommunalité (6 176 euros) et la CAF (4 472 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

Projets portés par l'association Matisse de Calais et pilotés par son centre social.

7. Projet « Plaisir de bien manger et bouger » porté par l'association Matisse de Calais

Présentation de l'action 2025

Le centre social Matisse et les partenaires associatifs et institutionnels du quartier du Beau-Marais : antenne de développement social de la CAF, la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), le club de prévention La Spirale, le club de foot du Beau Marais, les écoles maternelles, les services politique de la ville, enfance et famille et la MDS proposent ce nouveau projet.

L'action s'adressera à environ 240 personnes fréquentant le centre social, qu'elles soient adhérentes ou non.

L'action s'articulera autour des trois thématiques :

- Activités physiques et bien-être : motricité, yoga du tout-petit, massage bébés, portage bébé, espace multi sensoriel Snoezelen, marche nordique, ateliers autour de l'estime de soi et de l'image de soi, actions autour de la prévention des écrans ;
- Alimentation et bien manger sans se ruiner : cuisiner pour bébé (ateliers culinaires avec les parents afin de les encourager à préparer les petits pots et par la suite les inciter à cuisiner avec leur enfant, ;
- Temps forts : participation au forum « Prévention santé », au forum « Projet Alimentaire Territorial » avec la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et à la semaine du goût.

Cette opération se déroulera de mai à décembre 2025 au centre social Matisse et sur son territoire d'intervention.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 17 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la commune de Calais dans le cadre du Contrat De Ville (CDV) (6 000 euros), l'État dans le cadre du CDV (5 000 euros) et l'association Matisse (3 500 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

8. Projet « Petits gardiens de la terre » porté par l'association Matisse de Calais

Bilan de l'action 2024 « Transition vers un quartier qui se re-nature »

Le Département en 2024 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 5 000 euros.

Les familles ont pu profiter de différentes actions de sensibilisation à l'environnement, à la biodiversité et au développement durable par le biais d'ateliers et de sorties parents-enfants (sortie à la ferme les camélidés, à Natur'pom à Nortkerque, ateliers de fabrication de produits faits maison, séances de contes, ateliers nature, visite des jardins de Draeck de Zutkerque, initiation au compostage.)

Cette action a bénéficié à 182 enfants et 41 parents.

L'association propose sa reconduction en mettant l'accent sur la petite enfance.

Présentation de l'action 2025

Le centre social Matisse et les partenaires associatifs et institutionnels du quartier du Beau-Marais : antenne de développement social de la CAF, la MJC, le club de prévention La Spirale, le club de foot du Beau Marais, les écoles maternelles, les services politique de la ville, enfance et famille et la MDS proposent ce projet.

L'objectif sera de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge et leurs parents au respect de l'environnement ainsi que la biodiversité qui les entoure.

L'action s'adressera aux enfants de 4 mois à 6 ans et leurs familles du centre social et orientés par les partenaires notamment la MDS, mais aussi, plus largement, les familles du quartier du Beau-Marais qui adhèrent ou non au centre social.

Pour les enfants de 2 à 3 ans et leurs parents, divers ateliers et sorties seront proposés : activités autour du recyclage et du fait maison de produits du quotidien, des ateliers de fabrication de jeux /supports d'activités avec les enfants, des séances de contes, des parcours sensoriels, des ateliers couture.

Les actions prévues dans le cadre de ce projet viseront également à offrir aux enfants ainsi qu'à leurs parents, des temps de partage dans la nature pour observer, découvrir, et apprendre (sorties au jardin partagé, à la ferme, à Nausicaa...).

Pour les enfants de 0 à 5 ans, un lapin sera accueilli au sein de la crèche « Le manège enchanté » du centre social. Les activités seront centrées autour de cet animal : aménagement de sa maison et de son espace de vie, activités manuelles et artistiques en lien avec cette mascotte.

Cette opération se déroulera de mai à décembre 2025 au centre social Matisse et sur son territoire d'intervention.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 12 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement les fonds propres de l'association Matisse (3 500 euros), la commune de Calais dans la cadre du CDV (3 000 euros) et l'État dans le cadre du CDV (3 000 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 500 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 500 euros.

9. Projet « Sorties familiales du PUF » porté par l'association Point d'Union Familiale (PUF) de Calais

Bilan de l'action 2024

Le Département en 2024 a accompagné cette action dans le cadre des « Actions MDS Enfance Famille » à hauteur de 1 883,50 euros.

Les familles ont pu partager des moments privilégiés lors de sorties conviviales. Les parents ont reçu des informations et des ressources sur l'éducation et le développement de leur enfant en particulier sur le sommeil et la propreté.

Près de 90 personnes ont pris part à cette action.

Le PUF, en partenariat avec la CAF et le Département, propose la poursuite de ce projet.

Présentation de l'action 2025

Il s'agira de favoriser le développement harmonieux des jeunes enfants en accompagnant les parents dans les différentes étapes de ce développement et en leur proposant des activités leur permettant de mieux comprendre les besoins de leur enfant.

Les objectifs sont :

- créer du lien entre les familles ;
- favoriser un temps propice aux liens familiaux en dehors des temps quotidiens ;
- allier sport et plaisir afin de sensibiliser les familles aux bienfaits du sport ;
- faire de la prévention sur le plan diététique en proposant aux familles un goûter à la fois gourmand et équilibré ;
- sortir les parents de l'isolement.

L'action s'adressera aux familles du Calais n'ayant pas l'opportunité de partir en vacances ou de faire des activités en famille, soit près de 150 personnes concernées.

L'association offrira une variété d'activités : accrobranche à Guînes, parc Bagatelle à Merlimont, sortie au bowling, ferme pédagogique les ânes à Zutkerque.

Pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents, 6 ateliers d'éveil et de sensibilisation au développement des jeunes enfants sur les thèmes de la propreté, le sommeil et les écrans seront proposés et co-animés avec un intervenant extérieur à la Maison de la Famille de Calais.

L'action débutera en juillet et se poursuivra jusqu'à la fin novembre 2025.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 8 477,18 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (6 207,69 euros) et le PUF (115,49 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 154 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 154 euros.

10. Projet « Avec la Pêche s'il vous plait ! » porté par la mairie de Berck-sur-Mer et piloté par le centre social municipal (CSM)

Présentation de cette nouvelle action

Le centre social, en partenariat avec les bailleurs sociaux (Habitats Hauts-de-France, Pas-de-Calais Habitat), l'association Liens et Actions des Jeunes, les travailleurs sociaux de la CAF et la MDS du Montreuillois, site de Berck-sur-Mer, propose cette nouvelle action.

Le centre social souhaite organiser une journée de pêche réunissant les familles du territoire.

L'objectif est de favoriser les échanges entre générations, découvrir ou redécouvrir la pêche comme activité de loisirs et renforcer la cohésion sociale.

La sortie se déroulera sur une journée complète en septembre 2025 aux étangs de la Truite Saint-Martin à Villers-sur-Authie (80).

40 enfants et 40 adultes sont attendus pour cette action.

Le centre social mettra à disposition du matériel pour celles et ceux qui n'en possèdent pas. L'activité se fera en autonomie, avec encadrement léger assuré par des animateurs et/ou des bénévoles. Le midi, un pique-nique convivial rassemblera les participants. L'activité se poursuivra jusqu'à la fin de la journée.

Un temps d'échange sera prévu pour recueillir les impressions et retours d'expérience des participants.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 2 000 euros.

Le projet mobilise financièrement la commune de Berck-sur-Mer à hauteur de 1 400 euros.

La participation du Département sollicitée est de 600 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 600 euros.

11. Projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras » porté par la Communauté de communes du Ternois (CCT)

Bilan de l'action 2024

Le Département en 2024 a accompagné cette opération dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille à hauteur de 8 000 euros.

167 ateliers autour du bien-être, de la santé et de la culture ont été organisés.

290 familles différentes y ont participé.

Le programme répond concrètement aux besoins des parents. C'est pourquoi la CCT propose la reconduction de cette action pour l'année 2025.

Présentation de l'action 2025

Le projet est travaillé avec la CAF, la mutualité sociale agricole (MSA), l'association d'action sanitaire et sociale de la Région de Lille, le centre d'action médico-sociale précoce, les services de Ternoiscom et la MDS du Ternois.

Les objectifs sont de favoriser :

- le bien-être et l'harmonie familiale ;
- l'accès des familles à l'information et à la prévention santé ;
- l'éveil et l'échange autour du plaisir de la culture.

Cette opération est destinée aux parents ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans fréquentant ou non le service petite enfance ainsi que les familles fréquentant les consultations de nourrissons de Protection maternelle et infantile, les structures jeunesse et les familles accompagnées par les partenaires (CAF, MSA, CCAS/CIAS, MDS) soit 240 familles concernées.

Le projet consistera en la mise en place d'activités variées déclinées en 3 grands axes :

- favoriser le bien-être et l'harmonie familiale : ateliers « Bulle d'émotions créatives » pour les parents et les enfants jusqu'à 5 ans, massage bébé, médiation animale, ateliers « Une parent'aise de bien-être » (atelier parents-enfants alliant respiration, relaxation), ateliers « Un instant bien-être » (préparation des produits d'hygiène naturels), langage des signes, journée familiale au Donjon de Bours ;
- favoriser l'accès des familles à l'information et à la prévention santé : ateliers cuisine, bébé gym, ateliers sport destinés aux parents, ateliers sur le développement de l'enfant ;
- favoriser l'éveil et l'échange autour du plaisir de la culture : spectacle, ateliers musique, ateliers conte, soirées jeu...

Les actions seront mises en place entre mars et décembre 2025 et seront déclinées à l'échelle de l'établissement public de coopération intercommunale.

Demande de participation financière au titre de l'année 2025

Le coût prévisionnel de l'action est de 82 090 euros.

Le projet mobilise financièrement l'intercommunalité (43 740 euros), la CAF (30 000 euros), la MSA (3 000 euros) et les usagers (350 euros).

La participation du Département sollicitée est de 5 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 5 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°25

Territoire(s): Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Montreuillois-Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires locaux. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun ;
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité ;
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement ;
- fédérer pour développer les solidarités.

La délibération de la Commission Permanente du 17 mars 2025 fixe les nouvelles modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique Enfance Famille :

- co-financement d'au moins 20% des dépenses éligibles par un tiers partenaire et/ou par le porteur ;
- participation financière départementale maximale de 5 000 euros par projet.

En outre, pour les actions d'accompagnement à la parentalité intégrant des vacances en famille, le montant de la participation financière départementale est fixé à 83 euros par personne dans la limite de 5 000 euros par projet.

Onze actions sont proposées. L'annexe 1 reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant ;
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle ;

- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 33 754 euros au titre de l'année 2025.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Audomarois	Soutien à la parentalité	Espace Socioculturel de la Lys d'Aire-sur-La-Lys	64 816,25	5 000
Boulonnais	Sorties familles 2025	Mairie de Boulogne-sur-Mer	17 300	5 000
	Parentalité à Ostrohove	Association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne	18 000	2 000
	Familles Marlborough		17 500	2 000
	Animations collectives familles à la maison de quartier centre		17 000	2 000
Calaisis	Action parentalité CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Région d'Audruicq	15 648	5 000
	Plaisir de bien manger et bouger	Association Matisse de Calais	17 000	2 500
	Petits gardiens de la terre		12 000	2 500
	Sorties familiales du PUF	Association Point d'Union Familiale de Calais	8 477,18	2 154
Montreuillois-Ternois	Avec la Pêche s'il vous plaît !	Mairie de Berck-sur-Mer	2 000	600
	Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras	Communauté de communes du Ternois	82 090	5 000

Il est proposé de réserver une suite favorable à ces demandes.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à l'espace socioculturel de la Lys d'Aire-sur-La-Lys, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Soutien à la parentalité », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, à la mairie de Boulogne-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 5 000 €, pour la réalisation du projet « Sorties familles 2025 », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, à l'association Bellidée de Saint-Martin-Boulogne, une participation financière d'un montant de 6 000 €, soit 2 000 € pour la réalisation du projet « Parentalité à Ostrohove » ; 2 000 € pour la réalisation du projet « Familles

Marlborough» ; 2 000 € pour la réalisation du projet « Animations collectives familles à la maison de quartier centre », au titre de l'année 2025 ;

- d'attribuer, au centre intercommunal d'action sociale de la Région d'Audruicq, une participation financière d'un montant de 5 000 € pour la réalisation du projet « Action parentalité CIAS », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, à l'association Matisse de Calais, une participation financière d'un montant de 5 000 €, soit 2 500 € pour la réalisation du projet « Plaisir de bien manger et bouger » ; 2 500 € pour la réalisation du projet « Petits gardiens de la terre », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, à l'association Point d'Union Familiale, une participation financière d'un montant de 2 154 € pour la réalisation du projet « Sorties familiales du PUF », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, à la mairie de Berck-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 600 € pour la réalisation du projet « Avec la Pêche s'il vous plait ! », au titre de l'année 2025 ;
- d'attribuer, à la communauté de communes du Ternois, une participation financière d'un montant de 5 000 € pour la réalisation du projet « Accompagnement et soutien à la parentalité : programme pas-à-pas parents extras », au titre de l'année 2025 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
CO2-421K03	6568/934213	Actions partenariales Enfance Famille	240 000,00	53 925,00	33 754,00	20 171,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY